



MJC – Maison Pour Tous de Voreppe

ACCUEIL PERISCOLAIRE - INFORMATION N°3 AUX PARENTS PERIODE 22 JUIN – 3 JUILLET et RAPPEL pour les INSCRIPTIONS 2020-2021

Suite à la dernière communication présidentielle, et la réception, ce jour, du protocole sanitaire à appliquer, les accueils périscolaires s'adaptent naturellement à la nouvelle organisation, **à partir du 22 juin**.

Les accueils périscolaires seront organisés, aux jours et horaires habituels, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires suivants : 7h30-8h30 ; 15h45-18h15, et le mercredi matin de 7h30 à 8h30. Le relais de midi sera également assuré de 11h30 à 12h30.

Les TAP seront mis en place, sous réserve de l'accord de l'intervenant, et pour les activités compatibles avec les règles de distanciation sociale. Les enfants seront pris en charge par classe, sans choix possible, du fait de l'obligation de ne pas mêler les groupes.

Les accueils périscolaires concernent naturellement **les enfants présents à l'école ces jours-là, et conformément à l'organisation mise en place par les enseignants de chaque école**.

Pour cette nouvelle période (22 juin – 3 juillet) :

- Les inscriptions peuvent de nouveau être enregistrées sur le [Portail Famille](#). Les règlements peuvent être réalisés directement depuis le Portail Famille ou par dépôt, sous enveloppe fermée, avec votre nom et le nom de votre enfant, dans la boîte aux lettres
- Notre accueil étant fermé, au moins jusqu'au 30 juin (arrêté municipal), vous pouvez nous contacter par mail : periscolaire@mjc-voreppe.fr
- L'accueil téléphonique est également fermé jusqu'au 3 juillet

Sur la base du protocole sanitaire reçu le 17 mars 2020, les règles sanitaires suivantes demeurent applicables.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de **respecter scrupuleusement ces consignes**, de demander à votre enfant de les respecter. Il serait utile que vous puissiez les expliquer à votre enfant, afin de le préparer au mieux à ces contraintes très lourdes.

Le respect de toutes ces règles contribuera à protéger votre enfant, mais aussi tous les autres enfants, vous-mêmes et vos proches, et également l'enseignant de votre enfant, les agents de la Ville, nos animateurs et intervenants.

Vous remerciant de votre compréhension, et ne doutant pas de votre entière coopération.

1. Informations et consignes générales

- Les parents ne pourront pas entrer dans l'école, et devront **attendre au portail**, en respectant les règles de la distanciation sociale, qu'un animateur ou encadrant prenne en charge leur enfant (la sonnette ne devra pas être utilisée).
- Il est demandé aux parents, de prendre la température de leur enfant avant de venir. Et de **s'engager à ne pas l'amener** en cas de température > **38°C** (seuil défini dans le protocole sanitaire des autorités), ou de symptômes pouvant évoquer le Covid 19
- Il est également demandé que les parents s'engagent à ce que leur enfant se lave les mains au savon avant de quitter leur domicile.
- Avant toute entrée dans les locaux, l'animateur prendra la température de l'enfant (dispositif sans contact). Si celle-ci excède **38°C** (seuil défini dans le protocole sanitaire des autorités), l'enfant ne pourra pas entrer dans les locaux, et devra repartir avec le parent ou la personne qui l'accompagne. Cette règle implique **qu'aucun enfant ne devra venir seul à l'accueil périscolaire du matin**
- Au sein des locaux, il sera demandé aux enfants de se laver très régulièrement les mains au savon.

Ils seront systématiquement accompagnés d'un animateur ou encadrant qui veillera à ce qu'ils utilisent du savon, qu'ils respectent une durée de lavage suffisante, et s'essuient les mains (papier à usage unique).

- Les animateurs et encadrants disposeront d'un masque jetable, changé régulièrement. Ils l'utiliseront, comme le prévoit le protocole, dans les situations où la distanciation, d'au moins un mètre ne peut être garantie. Ils disposeront d'un flacon de solution hydroalcoolique (acquise en pharmacie, pour en garantir l'efficacité), qu'ils utiliseront régulièrement pour se désinfecter les mains,
- Les pièces dans lesquelles se trouvent les enfants seront très régulièrement aérées.

2. Informations et consignes pour l'accueil du matin

- Les enfants seront pris en charge, **devant le portail de l'élémentaire, ou de la maternelle, selon leur classe**. Ils entreront dans les locaux par groupe de 5 maximum, et devront, dès leur entrée dans les locaux aller se laver les mains au savon. Limiter à 5 le nombre des enfants qui entrent simultanément dans les locaux, permettra à l'encadrant de s'assurer que l'enfant ne touche ni poignée de portes, interrupteurs, objets, etc...tant qu'il n'a pas pu se laver les mains.
- Si la météo le permet, après s'être lavé les mains, les enfants resteront au maximum dans la cour. Dans le cas contraire, ils seront conduits dans la pièce choisie pour la garderie, qui pourra différer du local habituellement utilisé.
- Pour faciliter cette organisation, les horaires de prise en charge seront : **7h30 – 7h45 – 8h00 – 8h15**
- A l'heure d'accueil au portail définie par chaque Directeur.trice pour son école, (8h20 ou 8h30 ou 8h40, par exemple), les enfants seront conduits, par groupe de 5 maximum, dans leur classe ou selon l'organisation définie avec le Directeur.trice de chaque école, au portail pour rejoindre les autres enfants. S'il est convenu que les enfants doivent être conduits dans leur classe, les enfants attendront, avec leur animateur ou encadrant, l'arrivée de l'enseignant dans sa classe.

3. Informations et consignes pour l'accueil périscolaire du soir

- Les enfants seront pris en charge dans leur classe, et alterneront activités dans la classe, et activités d'extérieur dans la cour
- Les animateurs et encadrants seront en nombre suffisant pour faire sortir les enfants, par groupes, dans la cour, en veillant à ce que chaque groupe soit éloigné des autres groupes. Chaque animateur ou encadrant s'occupera de son groupe, constitué d'enfants d'une même classe

4. Informations et consignes pour le départ des enfants

- Les enfants seront remis à leur parent, ou la personne en charge de les récupérer (veiller à ce que l'autorisation parentale soit à jour) selon les mêmes modalités qu'à leur arrivée
 - La personne qui vient chercher l'enfant attend au portail (maternelle ou élémentaire), et les enfants sont amenés, par groupes de 5 maximum.
 - Pour faciliter cette organisation, les horaires auxquels les enfants pourront être récupérés sont les suivants : **16h45 – 17h – 17h15 – 17h30 – 17h45 – 18h – 18h15**
- **Les parents devront indiquer à l'avance l'heure auquel ils viendront récupérer leur enfant, et le respecter dans la mesure du possible**

5. Si votre enfant présente de la fièvre ou des symptômes

Si votre enfant présente des symptômes, parmi ceux pouvant évoquer une suspicion de Covid 19 :

- Il sera immédiatement isolé du groupe, avec un animateur ou encadrant, dans une pièce à part.
- Un masque lui sera remis (des bénévoles ont confectionné, spécialement pour vos enfants, des masques de petite taille, nous en profitons pour les remercier chaleureusement).
- Vous serez immédiatement informé, afin de **venir le chercher**, aussi rapidement qu'il vous sera possible de le faire. Nous vous remercions **d'actualiser, si nécessaire, les numéros d'urgence auxquels il est possible de vous joindre en cas de nécessité**
- Après son départ, aucun enfant ou animateur ne se rendra dans la pièce dans laquelle il a été isolé, tant que celle-ci n'aura pas été désinfectée, selon les protocoles en vigueur.
- Le responsable de l'accueil du mercredi avertira les équipes enseignantes de l'école où est scolarisé votre enfant, et les services scolaires de la Ville.
- Toutes les procédures ultérieures suivront les critères de Santé Publique France. Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les

prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Nous vous rappelons également les informations relatives aux **inscriptions périscolaires pour la rentrée de septembre**.

Un **nouveau dossier d'inscription** doit être rempli pour chaque année scolaire. Il est disponible sur le site, à la rubrique Enfance/Accueils Périscolaires et de Loisirs : [lien](#), et peut nous être transmis dès maintenant.

Le **dossier complet** (avec impérativement les informations relatives aux vaccins, et le numéro CAF, ou à défaut le document CAF portant le QF) est à retourner uniquement :

- Par mail à l'adresse : periscolaire@mjc-voreppe.fr
- Ou par courrier, à l'adresse postale : MJC Voreppe – 178 Avenue Honoré de Balzac - 38340 VOREPPE
- Ou déposé dans la boîte aux lettres de la MJC, à la même adresse, sous enveloppe fermée

Le choix des jours d'inscriptions pour la rentrée pourra être réalisé sur le portail famille, accessible par ce [lien](#) à partir de mi-août (les dates précises vous seront communiquées ultérieurement).

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous assurons que toutes nos équipes font le maximum pour garantir la continuité du service, rester à l'écoute de vos besoins, et maintenir la qualité d'accueil pour vos enfants.

Salima AMOR – Responsable Accueil et administratif
Emilie BERGER – Coordinatrice enfance
Agnès MAILLET – Présidente de la MJC-MPT de Voreppe